

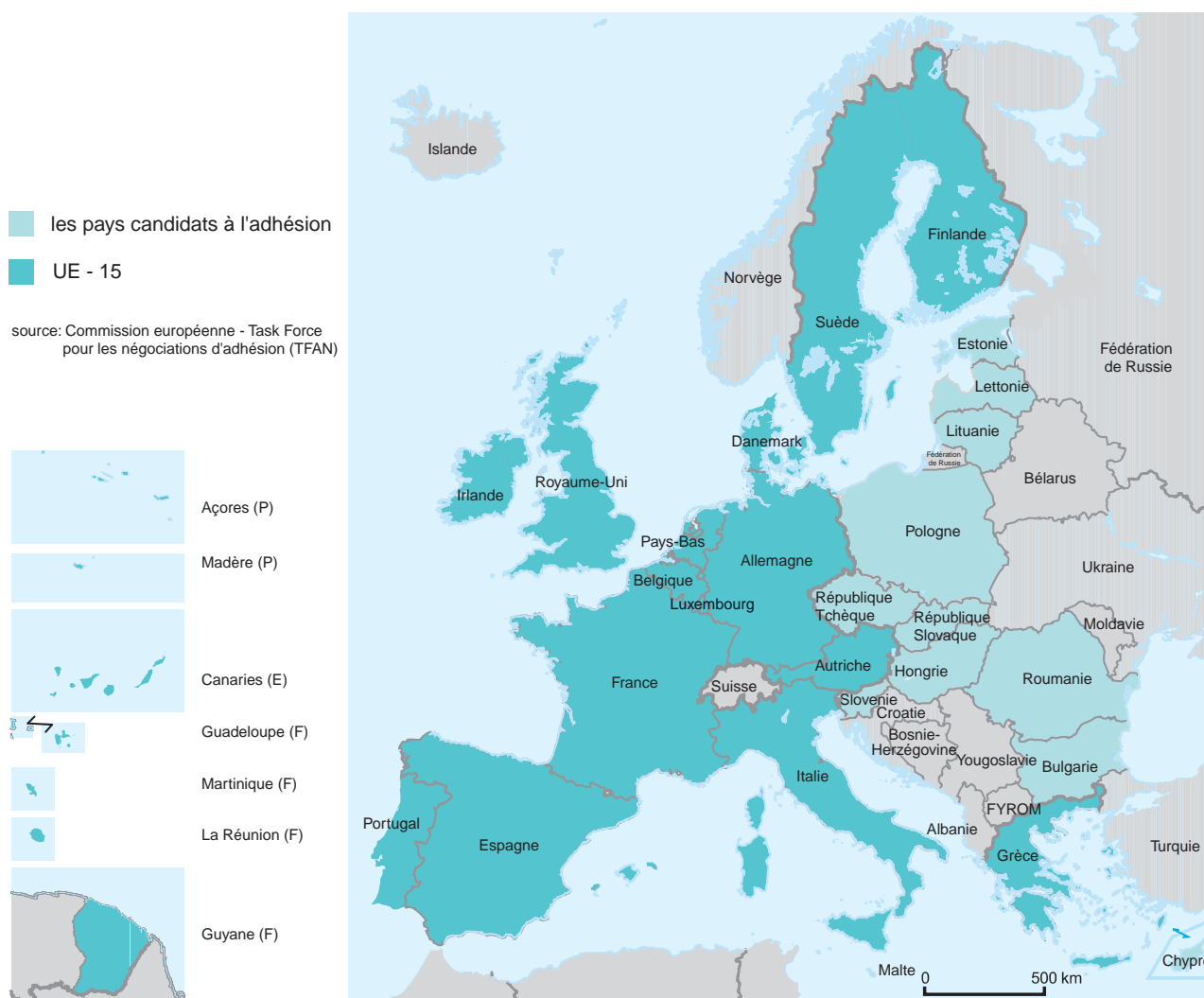
5 L'élargissement de l'UE : un défi supplémentaire pour la politique européenne de développement spatial

5.1 Un nouvel espace de référence pour le SDEC

(190) Suite à la présentation du "Premier projet officiel du SDEC" à Noordwijk en juin 1997, les Etats membres et la Commission européenne ont convenu d'ajouter un chapitre spécifiquement consacré aux défis que pose à la politique européenne de développement spatial le processus d'élargissement qui vient d'être entamé.⁴¹

(191) Le SDEC donne l'orientation de la politique de développement spatial pour les prochaines années. Il faut prévoir une extension de l'espace de l'UE durant cette période. 11 Etats ont déposé leur candidature à l'UE. L'élargissement de l'UE à ces Etats candidats à l'adhésion représente un accroissement du chiffre total de la population de l'ordre de 28% et une extension territoriale de 34% (cf. carte 6).

Carte 6: L'espace de l'élargissement



(192) Suite à la décision du Conseil européen de Luxembourg à la fin décembre 1997, des négociations ont déjà été entamées avec six pays candidats (l'Estonie, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque, la Hongrie et Chypre). Il faut par conséquent s'attendre à ce qu'au moins quelques-uns de ces pays effectuent leur adhésion encore durant la phase d'application du SDEC. Indépendamment du moment de l'adhésion, l'UE offre d'importantes aides à la pré-adhésion qui peuvent avoir des répercussions parfois significatives sur le développement spatial. L'élargissement futur de l'UE, qui se fera probablement en plusieurs étapes avec l'intégration économique et politique des pays candidats à l'adhésion, doit être considéré comme un défi supplémentaire pour la politique européenne de développement spatial.

(193) Il en résulte un nouvel espace de référence pour le processus d'approfondissement du SDEC. Dès lors, il ne s'agit pas seulement de préparer en termes de politique de développement spatial l'élargissement de l'Union aux 11 pays candidats à l'adhésion, mais en outre de coopérer également avec des pays tiers non candidats à l'adhésion – et en particulier avec les pays qui, l'élargissement une fois réalisé, deviendront des voisins de l'UE.

(194) Il est nécessaire, avant tout élargissement, de renforcer la conscience des défis spécifiques que représente l'espace de l'élargissement. L'absence actuelle de travaux préalables ne permet cependant pas encore de traiter les questions spatiales relatives à ces régions de manière aussi approfondie que cela a été fait pour le territoire des actuels Etats membres. Il s'agira, dans le cadre du processus du SDEC, d'en examiner les options politiques et les propositions d'application à la lumière de l'élargissement. C'est la raison pour laquelle un aperçu est déjà donné ici des prochaines étapes requises au niveau européen et au niveau transnational pour aboutir, avec la participation des 11 pays concernés, à une perspective du développement spatial européen englobant l'espace de l'élargissement.

5.2 Principales caractéristiques du développement spatial dans les pays candidats à l'adhésion

5.2.1 Population

(195) Les 11 pays concernés appartiennent à des classes de taille très différentes. Avec les Etats baltes, la Slovaquie et Chypre, le groupe des petits Etats de moins de 4 millions d'habitants, jusqu'ici faiblement représenté au sein de

l'Union, va passer à sept ; seules la Pologne et la Roumanie sont de grands pays en termes de superficie et de population.

(196) La densité de population des 11 pays candidats à l'adhésion (en moyenne 98 habitants/km²) se situe dans l'ensemble un peu au-dessous de celle de la Communauté actuelle (115 habitants/km²). L'écart entre les valeurs de densité des différents pays est cependant bien plus grand au sein de l'Union qu'entre les pays candidats à l'adhésion. La densité de population des pays les moins densément peuplés, les Etats baltes, dépasse celle des Etats membres scandinaves.

(197) En ce qui concerne la répartition spatiale de la population, on peut observer dans les pays candidats à l'adhésion une structure d'urbanisation dans l'ensemble plus concentrée que dans les Etats membres. 62% des habitants des pays candidats à l'adhésion vivent toutefois dans des régions frontalières, alors que ce taux n'atteint qu'environ 15% au sein de l'UE à 15. La coopération transfrontalière entre les pays candidats à l'adhésion constitue de ce fait un grand défi pour une politique européenne de développement spatial.

5.2.2 Economie

(198) La prospérité économique (mesurée en produit intérieur brut - PIB - par habitant en parités de pouvoir d'achat) atteinte dans les pays candidats à l'adhésion (1995) se situe partout au-dessous du niveau des Etats membres, et de plus varie beaucoup d'un pays à l'autre. Le pays candidat à l'adhésion au niveau de vie le plus élevé (la Slovaquie) se situe quasiment au même niveau que l'Etat membre de l'UE au niveau de vie le plus bas (la Grèce, 67% de la moyenne de l'UE). Les Etats baltes ainsi que la Roumanie et la Bulgarie se trouvent au bas de l'échelle pour ce qui est de leur PIB par habitant.

(199) Du point de vue de l'évolution du développement économique, après les sévères reculs du début des années 90 (tout de suite après les réformes politiques fondamentales), on observe dans la deuxième moitié des années 90 dans la plupart des Etats des taux de croissance relativement stables, généralement supérieurs à ceux des Etats membres. Quelques-uns des pays candidats à l'adhésion connaissent un processus de rattrapage prometteur.

(200) L'évolution de l'emploi se caractérise par de fortes diminutions dans le secteur de la production, par rapport à une part élevée des emplois à l'origine, ainsi que par une évolution différenciée du secteur agricole (diminution ra-

pide des parts en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie, stagnation en Pologne et en Slovaquie, croissance en Roumanie, en Bulgarie et dans les Etats baltes). Dans l'ensemble, les taux de chômage sont élevés. Les situations les plus problématiques sont observées dans les régions où la part de l'emploi est la plus élevée dans l'industrie et dans l'agriculture.

(201) Des disparités régionales considérables peuvent être constatées dans les pays candidats à l'adhésion en matière d'emploi aussi bien qu'en matière de force économique. En particulier, les régions des capitales et les zones situées aux frontières extérieures de l'UE se caractérisent par un PIB par habitant (en parités de pouvoir d'achat) supérieur aux valeurs moyennes nationales, parfois de très loin. Etant donné que les régions des capitales et les régions occidentales situées aux frontières extérieures actuelles de l'UE connaissent un développement récent très rapide, qui creuse l'écart avec les autres régions engagées dans le processus de transformation, il faut s'attendre à ce que les disparités régionales augmentent encore. Font partie des perdantes les régions industrielles en déclin confrontées à divers problèmes économiques, sociaux et écologiques, ainsi que les régions rurales défavorisées (qui représentent au total une part de population plus élevée que dans l'UE des 15) situées en dehors de l'influence des frontières extérieures de l'UE, des métropoles situées aux frontières non-UE, ou dans la périphérie intérieure.

(202) Une comparaison entre régions en matière de réussite économique montre actuellement déjà des chevauchements entre les pays candidats à l'adhésion et les Etats membres : les régions les plus performantes des pays candidats à l'adhésion (régions slovènes et plusieurs régions tchèques) dépassent quelques-unes des régions économiquement les plus faibles de l'UE. Le PIB par habitant des régions des capitales de Budapest, Prague et Sofia dépasse celui des régions les plus faibles, comme par exemple en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Allemagne. L'étendue des disparités régionales dans les pays candidats à l'adhésion est de ce fait comparable à celle des pays de la cohésion.

5.2.3 Transports

(203) Dans les pays candidats à l'adhésion d'Europe centrale et orientale, des changements spectaculaires se sont produits à plusieurs égards dans le domaine des transports : du point de vue géographique, d'une orientation vers l'Est à une orientation vers l'Ouest, en termes de choix du mode de transport, du chemin de fer à la route, et en termes d'économie publique, des transports publics aux transports privés.

(204) Le développement et le renouvellement de l'infrastructure représentent le grand défi dans tous les pays candidats à l'adhésion. A ce sujet, il s'agit d'abord de créer une offre d'infrastructures qui répondent à la demande d'économies de marché en pleine croissance, de permettre un développement équilibré entre les différents échelons spatiaux (international, national et local), d'introduire de nouvelles méthodes de financement et de gestion, et enfin de rapprocher les normes techniques de celles de la Communauté.

(205) Même si, dans les pays candidats à l'adhésion, l'élimination des déficits en infrastructures bénéficie d'une priorité politique, toute une série d'obstacles s'opposent au changement. Parmi ceux-ci, le manque de ressources financières, conjugué en outre à un retour sur l'investissement encore faible, en particulier dans le domaine en forte croissance du trafic routier. Les meilleures perspectives sont l'apanage des domaines d'activité les plus attractifs pour les investisseurs privés nationaux et étrangers, à savoir les télécommunications et le transport aérien. Dans les autres domaines (surtout le transport par rail), une aide internationale accrue sera encore nécessaire.

5.2.4 Environnement

(206) La situation de l'environnement offre une image d'ensemble ambivalente. La plupart des pays candidats à l'adhésion disposent de paysages culturels et d'écosystèmes étendus relativement intacts, comme on n'en trouve plus guère dans nombre d'Etats membres, le nombre et l'étendue des parcs nationaux et autres zones protégées sont impressionnants, même si l'efficacité réelle de la protection dans la pratique ne doit pas être surestimée.

(207) Face à l'intégrité écologique relative de grandes parties de l'espace de l'élargissement, il y a cependant partout de fortes pollutions de l'air dues au chauffage domestique et au trafic automobile (avec une proportion encore élevée de véhicules vétustes) et de l'eau en raison d'une exploitation agricole intensive et des rejets d'eaux usées industrielles. Il y a une forte concentration de problèmes environnementaux dans toutes les régions à caractère industriel. En quelques points névralgiques, les pollutions sont d'une ampleur telle (elles font quasiment exploser les normes écologiques) et causent des dommages pour la santé tels, qu'il faut parler de catastrophes environnementales.

(208) Dans l'ensemble, on observe déjà une forte baisse du niveau des nuisances environnementales dans les pays candidats à l'adhésion, et il est vrai pas seulement en propor-

tion du recul de la production. Cela laisse entrevoir une politique active de protection de l'environnement. D'un côté, la poursuite des réformes économiques laisse prévoir une nouvelle diminution des pressions sur l'environnement, voire un découplage entre la pollution de l'environnement et le processus de croissance. Mais d'un autre côté, ce sont essentiellement les possibilités de financement qui détermineront dans quelle mesure pourront être résolus les conflits entre l'amélioration des conditions environnementales et le maintien de la production industrielle, et respectées les coûteuses obligations environnementales.

5.2.5 Conclusion

(209) Les conditions de départ de la situation dans les pays candidats à l'adhésion, décrites ci-dessus, ne doivent pas être considérées seulement comme des problèmes. La plupart d'entre elles représentent aussi des atouts considérables moyennant une stratégie appropriée pour les maîtriser. Ce sont notamment les possibilités d'éviter certains développements négatifs en matière de structure spatiale comme il s'en est produit dans les Etats membres, de valoriser en termes d'économie publique les investissements nécessaires et leurs retombées, et de préserver et d'exploiter de façon durable des ressources qui ont été ménagées jusqu'à présent.

(210) Dans les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion, le fait de surmonter les défis liés au processus de transformation économique est encore généralement considéré comme une mission d'importance nationale. Cela ne laisse pour le moment guère de marge de manœuvre pour des stratégies régionalement différenciées. Les orientations de politique régionale sont jusqu'à présent rares ou très timides dans la pratique politique de la plupart des pays candidats à l'adhésion. La politique de développement spatial et la politique régionale, au sens où l'entendent de nombreux Etats membres de l'UE et les fonds structurels de l'UE, souffrent dans une large mesure du manque de tradition. Ceci se traduit par une carence en matière d'instruments et d'institutions de politique de développement spatial et de politique régionale ainsi que par l'absence fréquente d'un niveau régional autonome dans le système de découpage territorial politico-administratif.

(211) La politique régionale nationale dans les pays candidats à l'adhésion évaluée dans le cadre de l'Agenda 2000 de la Commission européenne, ne révèle encore qu'un nombre réduit de points d'appui pour une politique régionale conforme au modèle actuel de l'UE (institutions en partenariat, schémas de développement régionaux, cofinance-

ment). C'est en Pologne, en Slovaquie et en Hongrie que la politique régionale se rapproche déjà le plus de ces exigences.

(212) La situation de départ qui vient d'être décrite ne concerne pas Chypre, dont le contexte diffère fondamentalement de celui des 10 autres pays candidats à l'adhésion. Ceci vaut pour la situation géographique de cette île de la Méditerranée orientale, pour son contexte économique et politique, et pour sa taille, la population de Chypre n'étant que la moitié de celle de l'Estonie, le plus petit des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion.

(213) L'économie de Chypre a atteint des taux de croissance relativement élevés, à attribuer principalement au secteur des services. De ce point de vue, malgré une régression durant les dernières années, il faut tenir compte de l'importance du secteur du tourisme. Le PIB par habitant à Chypre est inférieur à la moyenne de l'UE, mais plus élevé que celui de la Grèce et du Portugal. En raison de sa position géographique, Chypre pourrait se voir attribuer un rôle-clé dans le cadre d'une Union européenne élargie, en tant que "pays-porte" pour le Proche-Orient.

5.3 Les missions spécifiques d'une politique de développement spatial européenne dans les futurs Etats membres

(214) Le fait de poursuivre les objectifs fondamentaux du SDEC dans le contexte de l'élargissement de l'Union sans compromettre leur réalisation au sein des Etats membres représente un défi particulier. D'un point de vue de politique générale, la contribution spécifique de la politique européenne de développement spatial à l'intégration de l'espace de l'élargissement dans l'UE consiste :

- I à mettre en lumière comment, dans les pays candidats à l'adhésion, les investissements publics de divers décideurs largement indépendants les uns des autres (dans le contexte des processus de rattrapage économique et du traitement ou de la prévention des graves dommages environnementaux) interagissent et ont des retombées sur un seul et même territoire,
- II à indiquer des stratégies permettant de réduire ou d'éviter les conflits prévisibles entre différents domaines politiques et entre échelons administratifs, et d'exploiter les synergies potentielles.

(215) Bien que l'aménagement du territoire ne relève pas explicitement des missions de la Communauté, cette der-

nière doit veiller dans le cadre de son engagement financier dans les pays candidats à l'adhésion - exactement comme dans les Etats membres de l'UE - à ce que les diverses mesures politiques ne se contrarient pas les unes les autres ou ne se neutralisent pas mutuellement. La nécessité d'une coopération européenne dans le domaine de la coordination spatiale des diverses politiques sectorielles vaut particulièrement pour l'espace de l'élargissement.

(216) La faiblesse financière de l'espace de l'élargissement et l'interdépendance croissante entre cet espace et l'espace actuel de la Communauté font en sorte que les processus de développement spatial ne s'y déroulent pas simplement comme le décalque, quelques années après, des processus de développement à l'intérieur de l'UE-15, mais qu'ils y suscitent des missions nouvelles et spécifiques pour la politique européenne de développement spatial. C'est la raison pour laquelle il faudra accorder au facteur temps une attention encore plus grande que celle requise jusqu'à présent pour la politique de développement spatial à l'échelle européenne.

(217) Au vu des circonstances qui viennent d'être décrites, la coordination spatiale mérite une attention plus grande dans les pays candidats à l'adhésion que dans les Etats membres actuels. Ceci concerne en particulier :

- I les plans pour la réalisation de l'infrastructure de transport transnationale et de la politique commune des transports,
- I les mesures d'assainissement écologique, surtout des anciens districts industriels,
- I les mesures d'ajustement structurel dans les espaces ruraux.

(218) L'intensification de la collaboration transfrontalière et de la coopération transnationale en matière de développement spatial permettra de soutenir le processus d'intégration dans l'espace de l'élargissement. Cela concerne aussi bien les régions situées aux actuelles frontières extérieures de l'UE que les nombreuses régions frontalières entre les pays candidats à l'adhésion à l'intérieur de l'espace de l'élargissement.

(219) La faiblesse fréquente de l'expression du niveau régional, voire son absence dans le système politico-administratif des pays candidats à l'adhésion d'Europe centrale et orientale, constitue un des thèmes majeurs et requiert un soutien spécifique de la part de l'UE dans la mise en place d'institutions régionales. Ceci devrait garantir :

- I une amélioration de la régionalisation de l'information à caractère spatial,
- I une dynamisation des initiatives régionales,
- I les conditions préalables à la mise en œuvre de la politique régionale coopérative de l'UE (par le biais d'institutions de partenariat, de schémas de développement régionaux, du cofinancement).

5.4 Impact spatial de l'élargissement sur les régions de l'UE

(220) L'élargissement futur de l'UE exige une réforme des politiques régionale et agricole actuelles de l'UE. La Commission européenne a présenté ses propositions à ce sujet dans le cadre de l'Agenda 2000. Compte tenu de la réforme à réaliser préalablement, il est difficile de prévoir dès à présent les conséquences spatiales de l'élargissement sur les régions des Etats membres actuels.

(221) Des expériences des précédents élargissements de l'UE, on peut toutefois déduire que, dans le cadre de la politique régionale européenne, l'augmentation du nombre d'Etats membres plus faibles sur le plan économique réduit la marge de manœuvre en matière de politique régionale des Etats membres les plus prospères. Ceci exigera un engagement accru des politiques régionales nationales pour combattre un accroissement des disparités régionales. Dans ce contexte, la première mission de la politique européenne de développement spatial est d'aider à réduire les carences en matière d'infrastructures dans les pays candidats à l'adhésion.

(222) A l'heure actuelle, très peu d'études ont été consacrées aux conséquences pour les régions de l'UE de l'ouverture économique des pays candidats à l'adhésion. Des études plus approfondies accompagnant le processus d'intégration et portant sur la question des conséquences territoriales de l'élargissement pour les régions de l'UE sont nécessaires. A cet égard, il faut tenir compte de la dynamique générée par le processus de réforme économique lui-même ainsi que des changements en matière d'accessibilité.

(223) On peut s'attendre à ce que les conséquences régionales de l'adhésion sur le territoire de l'UE-15 ne soient pas seulement déterminées par l'accessibilité mais aussi par la capacité des régions de l'UE à réagir à ces nouvelles conditions de concurrence. Les mutations structurelles dans les régions de l'UE situées aux frontières extérieures actuelles de l'Union, qui affectent en premier lieu des segments à bas salaires, peuvent être interprétées comme des processus d'adaptation accélérés et ont une portée limitée.

5.5 Les objectifs et options politiques du SDEC à la lumière de l'élargissement

(224) De façon générale, les trois objectifs politiques de développement spatial ou principes directeurs du SDEC devraient être valables également pour l'espace de l'élargissement. Lors de la mise en œuvre du SDEC, il ne faut cependant pas perdre de vue que dans la majeure partie de l'espace de l'élargissement il faut tenir compte des circonstances suivantes :

- I la persistance de situations de transition dans le système politico-administratif, y compris dans son expression territoriale,
- I des processus de rattrapage économique accélérés avec d'importantes polarisations spatiales,
- I une infrastructure technique ne se développant que lentement et de façon très inégale (les télécommunications et le transport aérien en tête, la route devant de loin le rail),
- I des dégradations de l'environnement d'une ampleur parfois sans égale,
- I des ressources financières nettement plus limitées pour le secteur public.

(225) Les zones rurales de l'espace de l'élargissement seront particulièrement touchées par les problèmes de mutation. Elles se caractérisent par un déclin économique marqué et disposent de relativement peu de centres urbains. Dans certains cas, la combinaison du fléchissement brutal de la production et de l'emploi, du mauvais état de l'infrastructure et d'un développement insuffisant des transports peut déboucher sur un exode rural massif et sur l'effondrement de l'ensemble de la structure spatiale. Face à la situation des zones rurales de l'espace de l'élargissement, qui y occupent une part de la superficie totale plus grande que dans l'UE-15, la politique européenne de développement spatial doit réagir par d'autres objectifs et options. A cet égard, il faut tenir compte aussi de la marge de manœuvre parfois réduite dont disposent les niveaux régional et local au sein du système politico-administratif.

5.6 Principes d'intégration de la mission de l'élargissement dans le développement spatial européen

(226) La réalisation de l'élargissement, constitue une nouvelle mission centrale pour la politique européenne de développement spatial, surtout l'intégration de l'Europe centrale et orientale à l'Union. Elle ne doit toutefois pas donner lieu à une extension ni à une transposition non-critique des concepts développés dans le cadre de l'Union actuelle. La

mise en œuvre de la politique européenne de développement spatial implique bien davantage de préparer le processus d'élargissement, de l'accompagner, et par là-même, de l'encourager. Caractérisé d'une part par la dynamique et d'autre part par l'incertitude quant à l'horizon temporel des adhésions, le processus d'élargissement requiert que l'analyse en termes de contenu et le développement conceptuel soient assurés au niveau du développement spatial européen avec la coopération des pays concernés et soient organisés de façon aussi indépendante que possible des procédures formelles d'adhésion.

(227) Les programmes de coopération pour l'aménagement du territoire au niveau transnational en cours dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG IIC constituent un instrument important à cet effet. Déjà, les programmes pour la Baltique et pour l'espace du Centre, de l'Adriatique, du Danube et du Sud-est de l'Europe (espace CADSES) dépassent les frontières de l'Union et englobent tous les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion.

(228) Ces programmes transnationaux peuvent d'ores et déjà être considérés, avec la coopération politique au sein du Conseil de l'Europe, comme des points de départ pour faire progresser une politique européenne de développement spatial inspirée du SDEC dans l'espace de l'élargissement. La nouvelle initiative communautaire INTERREG III (période de programmation des fonds structurels 2000-2006) fournit les bases programmatique et financière pour la participation des Etats membres et de la Commission européenne d'une part, et des pays candidats à l'adhésion d'autre part.

(229) Pour le développement spatial de l'UE, il faut en outre regarder au-delà du territoire de ses Etats membres et tenir compte des perspectives des pays voisins, et associer ces pays à la coopération. Cela vaut aussi pour les pays aux futures frontières extérieures de l'Union en Europe ainsi que pour les pays méditerranéens voisins d'Afrique du Nord et du Proche Orient. Là aussi, INTERREG III et le Conseil de l'Europe offrent un cadre approprié.

(230) Les deux documents de coopération transnationale en cours d'élaboration, que sont VASAB 2010+ (pour l'espace de la Baltique) et VISION PLANET (pour l'espace CADSES) fourniront des orientations pour une répartition des moyens de l'UE pour l'assistance à la pré-adhésion adaptée aux besoins territoriaux des pays candidats à l'adhésion dans le cadre du programme PHARE (nouveau PHARE à partir de 2000) et des nouveaux fonds ISPA (Instrument Structurel de Pré-Adhésion) et SAPARD

(Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural). Cela est important dans la mesure où les pays candidats à l'adhésion disposeront ainsi de bases élaborées en coopération pour leur planification, afin de différencier spatialement l'affectation des moyens pour la période de programmation 2000-2006 (et éventuellement dès avant l'adhésion).

Il est proposé aux Etats membres de considérer l'implication dans la politique européenne de développement spatial des pays candidats à l'adhésion et des pays directement voisins comme une mission centrale pour les années à venir, et de contribuer par cette coopération à la préparation, à l'accompagnement, à l'encouragement et à la réussite du processus d'élargissement de l'UE.

Les deux programmes INTERREG IIC pour l'espace de la Baltique et pour l'espace CADSES, ainsi que leurs structures, constituent une base pour développer aussi bien la coopération entre les ministres de l'aménagement du territoire de l'UE qu'entre ceux des pays candidats à l'adhésion. La coopération permanente entre les pays candidats à l'adhésion en matière de politique de développement spatial est tout aussi importante.

Dans le cadre de l'application du SDEC à la coopération transnationale avec et entre les pays candidats à l'adhésion, il est proposé de créer également des réseaux pour la poli-

tique transnationale de développement spatial dans l'espace de l'élargissement aussi (en complément de ceux déjà mis en place aux frontières extérieures actuelles de l'UE).

Pour les niveaux local et régional, il s'agit de répondre aux besoins spécifiques en structures institutionnelles nouvelles.

L'élaboration de nouveaux objectifs et options politiques répondant aux missions et aux problèmes propres aux pays candidats à l'adhésion devrait être basée sur des analyses appropriées. A cet égard il faudrait renoncer à traiter les multiples questions de manière exhaustive et établir de manière sélective des priorités axées sur les problèmes.

Pour cela, la participation des pays concernés est indispensable dès le début. C'est pourquoi il faut articuler étroitement les travaux du Conseil de l'Europe avec le processus d'approfondissement du SDEC.

Il est proposé aux Etats membres concernés d'entamer l'institutionnalisation de la coopération future à l'échelle transnationale le plus tôt possible, avant les premières adhésions, en allant au-delà du cadre temporel du programme INTERREG IIC. Quant à la question de savoir dans quelle mesure elle devrait aussi dépasser les cadres territoriaux définis par les programmes INTERREG IIC en cours, il appartiendra aux pays concernés de la clarifier avec la Commission européenne.